

MIEUX VAUT TARD

Lettre pastorale sur les abus sexuels



L'Église en Alsace

HORS-SÉRIE
Septembre 2018

Hors-série de *L'Église en Alsace*

Directeur de publication : Bernard Xibaut

Com. Partit. Presse n° 1115L87247

Dépôt légal : 3^e trimestre 2018

Édition : Mense épiscopale, archevêché de Strasbourg

Réalisation et impression :

Pointillés, 2 avenue de l'Énergie, 67800 Bischheim,
Tél. 03.88.81.10.47

MIEUX VAUT TARD

Lettre pastorale sur les abus sexuels

« L'ampleur et la gravité des faits exigent que nous réagissions de manière globale et communautaire. S'il est important et nécessaire pour tout chemin de conversion de prendre connaissance de ce qui s'est passé, cela n'est pourtant pas suffisant. Aujourd'hui nous avons à relever le défi en tant que peuple de Dieu d'assumer la douleur de nos frères blessés dans leur chair et dans leur esprit. Si par le passé l'omission a pu être tenue pour une forme de réponse, nous voulons aujourd'hui que la solidarité, entendue dans son acception plus profonde et exigeante, caractérise notre façon de bâtir le présent et l'avenir, en un espace où les conflits, les tensions et surtout les victimes de tout type d'abus puissent trouver une main tendue qui les protège et les sauve de leur douleur (Cf. Exhort. ap. Evangelii Gaudium, n.228). Cette solidarité à son tour exige de nous que nous dénoncions tout ce qui met en péril l'intégrité de toute personne. Solidarité qui demande de lutter contre tout type de corruption, spécialement la corruption spirituelle, «car il s'agit d'un aveuglement confortable et autosuffisant où tout finit par sembler licite : la tromperie, la calomnie, l'égoïsme et d'autres formes subtiles d'autoréférentialité, puisque «Satan lui-même se déguise en ange de lumière» (2 Co 11,14) » (Exhort. ap. Gaudete et Exsultate, n.165). L'appel de saint Paul à souffrir avec celui qui souffre est le meilleur remède contre toute volonté de continuer à reproduire entre nous les paroles de Caïn : «Est-ce que je suis, moi, le gardien de mon frère ? » (Gn 4,9). »

✠ **Pape François,**

Lettre au Peuple de Dieu, 20 août 2018

Introduction

Mieux vaut tard que jamais. On connaît ce proverbe efficace. À sa façon, il relève ceux qui baissaient la tête et réveille ceux qui baissaient les bras, les uns et les autres persuadés d'avoir laissé passer le moment pour agir. Mais il indique aussi qu'agir est nécessaire même s'il eût été mieux d'agir avant. L'inaction, habillée du sentiment du « trop tard », serait ce qu'il y a de pire. Mieux vaut se lever tard que jamais. Mieux vaut remercier tard que jamais. Mieux vaut se réformer tard que jamais.

Nous y voilà.

Cette façon énergique de penser qu'il n'est jamais trop tard, même si c'est très tard, concerne avant tout l'Église catholique en 2018 après les révélations (non achevées) des abus sexuels commis par des prêtres catholiques au sein même de leur ministère. À ces révélations répond *La lettre au Peuple de Dieu* du pape François du 20 août 2018. Avec cette lettre, sévère mais nécessaire, il se pourrait que nous entrons dans une nouvelle vision de ce qu'il nous reste à faire pour avancer au large.

Dans cette deuxième lettre pastorale, je veux reprendre pour toute l'Église en Alsace cet appel du pape à un renouveau profond non seulement du comportement sacerdotal de certains prêtres, ce qui va de soi, mais de l'attitude de toutes les communautés en face de ces catastrophes.

Avant tout, je renouvelle aux victimes ici ma demande de pardon, à l'unisson de toute l'Église qui parle par la voix du Pape François :

« J'ai rencontré hier huit victimes d'abus de pouvoir, de conscience et sexuels. Reprenant ce qu'elles m'ont dit, je voudrais mettre devant la miséricorde du Seigneur ces crimes et en demander pardon. Demandons pardon pour les abus en Irlande, abus de pouvoir et de conscience, abus sexuels de la part de membres qualifiés de l'Église. » (Acte pénitentiel de la messe à Dublin, 26 août 2018)

Les réflexions que je vous partage tournent autour d'une idée maîtresse : ces « affaires » ne sont pas derrière nous. Elles forment notre présent spirituel. Elles nous interdisent de continuer dans le futur sans changer en profondeur, sans se laisser saisir à neuf par le Christ.

« Le Christ a accompli son œuvre rédemptrice dans la pauvreté et la persécution; ainsi l'Église est-elle appelée à prendre la même voie pour communiquer aux hommes les fruits du salut. Le Christ Jésus, «possédant la nature divine... s'est anéanti lui-même en prenant la nature de l'esclave» (Phil. 2, 6) et pour nous «s'est fait pauvre, de riche qu'il était» (II Cor. 8, 9). Telle est aussi l'Église; et même si elle a besoin de ressources humaines pour remplir sa mission, elle n'est pas établie pour rechercher la gloire terrestre, mais pour prêcher, même par son exemple, l'humilité et l'abnégation. Le Christ a été envoyé par le Père «pour évangéliser les pauvres... guérir les cœurs brisés» (Lc 4, 18), «chercher et sauver ce qui était perdu» (Lc 19, 10). De même l'Église entoure tous ceux qu'afflige l'infirmité humaine ; bien plus, elle reconnaît dans les pauvres et en ceux qui souffrent l'image de son Fondateur pauvre et souffrant, elle s'emploie à soulager leur détresse et veut servir le Christ en eux. Mais tandis que le Christ «saint, innocent, sans souillure» (Hébr. 7, 26) n'a pas connu le péché (II Cor. 5, 21) mais est venu seulement expier les péchés du peuple (cf. Hébr. 2, 17), l'Église, qui renferme en son sein les pécheurs, qui est sainte et, en même temps, doit toujours être purifiée, recherche sans cesse la pénitence et le renouvellement.

Concile Vatican II, *Lumen Gentium* 8

1. Rebâtir la Maison de Dieu. Tous concernés

Avant de parler des victimes, de leurs bourreaux et de l'Église, je voudrais que nous prenions conscience que nous sommes tous concernés. Tous, tous. Certains, peut-être, commencent à être saturés par ces affaires. L'agacement a pu succéder à l'indifférence surtout si rien ne s'est produit chez eux. Avec le pape, nous devons tous nous sentir concernés pour assurer le présent (et donc l'avenir) de l'Église.

Un voile immense se déchire brutalement, voile jeté sur les comportements atroces d'un nombre certain de prêtres. Jusque-là, seul un coin de ce voile avait été pudiquement soulevé sur certains abus sexuels, sous estimés quant à leur nombre et quant à leur portée. Aujourd'hui on ne parle plus en dizaines de victimes mais en milliers (près de 15 000 en Irlande, connues à ce jour).

Accueillons donc d'abord la remarque faite par les medias comme par le pape : le nombre de cas connus (sans parler des autres) et le nombre de pays concernés nous conduisent à dénoncer non plus quelques prêtres, pervers isolés plus ou moins « couverts », mais une maladie endémique dans l'Église catholique, depuis la seconde guerre mondiale. Espérons que d'autres révélations ne nous contraignent pas à parler d'épidémie spirituellement contagieuse. Il s'agit donc d'une maladie de l'Église, toute sainte dans son mystère mais appelée à la conversion en ses membres, pécheurs ou criminels (*Lumen Gentium* 8).

Une gangrène atteint certains membres du Corps du Christ. Or l'Église est le Corps du Christ. Et ce Corps est un, donc solidaire de sa partie sainte mais aussi de sa part enchaînée, aliénée aux crimes. Si c'est une gangrène, la fièvre qu'elle entraîne s'étend à tous les membres, fautifs ou pas. Voilà l'élément nouveau dont nous prenons conscience. Ce n'est donc pas une simple réaction épiscopale bien ajustée faite de prévention, vérification, signalement, condamnation et accompagnement qui traitera cette fièvre généralisée. Ce n'est pas l'ablation d'un membre qui permettra de retrouver la santé ecclésiale, c'est à dire la vigueur de la mission. Pour le coup, il est trop tard pour agir ainsi : c'était le remède à prendre dans les années

cinquante et soixante pour enrayer le phénomène. Nous ne reviendrons pas en arrière. Si nous ne sommes pas persuadés de la nécessité actuelle d'une *thérapie collective* pour l'Église, nous continuerons d'être solidaires, même inconsciemment, de ces actes sinon pour les avoir couverts au moins pour souffrir de leurs conséquences. « Solidaires » signifie porter ensemble des effets de la maladie, de cette fièvre qui nous fait trembler.

La vision du prophète Aggée (1, 2 à 8) peut nous aider à prendre cette juste attitude intérieure, faite de réalisme et d'espérance.

Il faut d'abord reconnaître que le Corps est malade :

« Ainsi parle le Seigneur de l'univers : Ces gens-là disent : " Le temps n'est pas encore venu de rebâtir la Maison du Seigneur ! " Or, voilà ce que dit le Seigneur par l'intermédiaire d'Aggée, le prophète : " Et pour vous, est-ce bien le temps d'être installés dans vos maisons luxueuses, alors que ma Maison est en ruine " ? »

« Pourquoi rebâtir l'Église puisque tout va bien ? », avancent certains. Depuis le Concile Vatican II, on écrit que, si les chiffres sont contre nous, ça ne va pas si mal à considérer la qualité de ceux qui restent. On entend encore cette pensée étrange, sans fondement, qu'une petite élite de chrétiens de convictions a remplacé (en mieux) une grande masse de chrétiens de traditions. Autrement dit, ce qu'on a perdu en quantité, on l'aurait gagné en qualité. Et si nos communautés sont petites (voire minuscules), elles seraient belles mais peut-être belles comme ces « maisons luxueuses » que décrit le prophète, où chacun vit préoccupé de son petit périmètre et non de l'Église de Dieu.

On le sait, ces explications sont nées pour faire face, tant bien que mal, à l'implosion du christianisme en France depuis 1965. Mais, outre que cette interprétation est profondément méprisante pour les chrétiens des générations d'avant (et pour nos anciens d'aujourd'hui qui pratiquent encore) ; outre que ces « analystes » s'arrogent le droit (et le monopole) de juger la foi intime qui ne peut se lire que dans le cœur se dresse maintenant, contre cet essai désespéré de justification, ce cancer des abus sexuels, désormais reconnu comme une plaie de l'Église. Il semblerait qu'en perdant en quantité sociologique, on n'ait pas gagné en qualité évangélique. On a même échangé la charité du saint dans le monde pour la liberté du criminel dans l'Église. Mais nous étions peut-être trop centrés sur nos « maisons » pour prendre garde à la Maison de Dieu.

« Et maintenant, ainsi parle le Seigneur de l'univers : Rendez votre cœur attentif à vos chemins : Vous avez semé beaucoup, mais récolté peu ; vous

mangez, mais sans être rassasiés ; vous buvez, mais sans être désaltérés ; vous vous habillez, mais sans vous réchauffer ; et le salarié met son salaire dans une bourse trouée. »

Nous n'agissons pas ensemble contre ce fléau si nous ne sommes pas honnêtes sur la *santé globale* de l'Église en France et dans le monde. Si la gangrène part du pied, elle finit par diminuer l'action globale de l'homme tout entier affaibli par la fièvre car c'est tout l'organisme qui se ligue pour combattre. C'est le constat que le prophète nous invite à faire avec réalisme : *« Nous avons semé beaucoup et peu récolté. »* Quelle fécondité depuis cinquante ans ?

Nous avons commencé à mesurer en Alsace la vitalité de notre diocèse : le nombre des pratiquants, de sacrements etc. Il est plus difficile de peser l'énergie intérieure mise à la mission ces dernières années mais nous devinons qu'elle est immense. Que conclure de cette enquête ? Avec très peu de résultats tangibles, nous cherchons les voies de la mission depuis cinquante ans. Nous entreprenons beaucoup, nous déployons énormément de force et de créativité pour mettre en œuvre la nouvelle évangélisation. Or malgré cette débauche de bonne volonté et de prière, la pente de la désaffection pour l'Église est restée stable. La baisse continue de nos pratiquants en est un bon exemple, Et ce n'est pas faute, en Alsace comme ailleurs, de s'être appuyé sur l'Esprit saint que nous savons être le véritable acteur de la mission. Si, par optimisme infantile, nous nous masquons ce résultat, nous n'avancerons pas. Il est en fait la conséquence visible de cette Maison malade et non rebâtie.

« Ainsi parle le Seigneur de l'univers : Rendez votre cœur attentif à vos chemins : Allez dans la montagne, rapportez du bois pour rebâtir la maison de Dieu. Je prendrai plaisir à y demeurer, et j'y serai glorifié – déclare le Seigneur. »

Comme Dieu est bon, un « petit reste » demeure vivace, source de lumière et d'amour (j'aurais envie d'écrire « malgré tout ») aussi bien dans nos paroisses que dans nos séminaires et dans nos mouvements. Ce « petit reste », – l'expression est du prophète Isaïe, – peut s'expliquer par la fidélité à la vie. Ainsi de l'homme malade qui s'accroche à une petite flamme de vie. Il peut aussi se comprendre par le grand amour que Dieu porte à son unique Église et, en particulier, à cette Église en Alsace qui a tant donné pour le Royaume. Il nous aime et nous invite à gravir la montagne de la prière et à en rapporter le bois de la pénitence avec lequel nous rebâtirons la Cité de lumière que le monde attend.

Ce petit reste a pour mission concrète de trouver, et pas seulement de chercher, les voies de la pénitence pour traiter cette maladie comme une crise globale, comme une endémie active. Encore une fois : on ne peut plus traiter isolément quelques malades lourdement atteints mais dont la maladie ne blesserait qu'eux-mêmes. Quand il y a quelques cas de peste ou de grippe, on ne parle pas d'épidémie, même si on peut la craindre, mais on met en quarantaine les personnes atteintes. Cependant, dès qu'on atteint un certain seuil, il faut prendre des moyens sanitaires et plus seulement médicaux pour protéger, enrayer et soigner.

Que signifie concrètement « faire pénitence » pour chacun nous ?

Je souhaite ici en dessiner quelques traits, en trois dimensions, par une attitude envers les victimes, une attitude envers les coupables, une attitude d'humilité envers Dieu et le monde. Avant toute norme, il faut changer notre état d'esprit et retrouver le cœur de notre enfance.

« Ne savez-vous pas que vous êtes un sanctuaire de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Si quelqu'un détruit le sanctuaire de Dieu, cet homme, Dieu le détruira, car le sanctuaire de Dieu est saint, et vous êtes ce sanctuaire. Que personne ne s'y trompe : si quelqu'un parmi vous pense être un sage à la manière d'ici-bas, qu'il devienne fou pour devenir sage. Car la sagesse de ce monde est folie devant Dieu. Il est écrit en effet : C'est lui qui prend les sages au piège de leur propre habileté. Il est écrit encore : Le Seigneur connaît les raisonnements des sages, et qu'ils n'ont aucune valeur ! Ainsi, il ne faut pas mettre sa fierté en tel ou tel homme. Car tout vous appartient, que ce soit Paul, Apollos, Pierre, le monde, la vie, la mort, le présent, l'avenir : tout est à vous, mais vous, vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu.

Que l'on nous regarde donc comme des auxiliaires du Christ et des intendants des mystères de Dieu. Or, tout ce que l'on demande aux intendants, c'est d'être trouvés dignes de confiance. Pour ma part, je me soucie fort peu d'être soumis à votre jugement, ou à celui d'une autorité humaine ; d'ailleurs, je ne me juge même pas moi-même. Ma conscience ne me reproche rien, mais ce n'est pas pour cela que je suis juste : celui qui me soumet au jugement, c'est le Seigneur. Ainsi, ne portez pas de jugement prématuré, mais attendez la venue du Seigneur, car il mettra en lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et il rendra manifestes les intentions des cœurs. Alors, la louange qui revient à chacun lui sera donnée par Dieu. »

1 Cor 3, 16 à 4, 5

2. Un cœur qui écoute et des oreilles qui aiment. Les victimes abusées.

« *Donne-moi un cœur qui écoute* », demandait le jeune Salomon (1 Rois 3, 9) à l'aube de sa prise du pouvoir royal. Il ajoutait « *pour gouverner et discerner* ». Chacun de nous pourrait demander ce cœur qui écoute non pour gouverner mais pour accompagner les victimes. Si nous sommes convaincus d'être tous impliqués par cette maladie, alors nous pourrions joindre à nos pratiques habituelles une attention singulière pour les victimes abusées, une attention faite d'amour et d'écoute. Mais cette sensibilité intérieure est impossible sans une empathie vraie et réelle, sans le partage d'une même douleur.

D'abord, une remarque est nécessaire sur l'état intérieur des victimes pour nous éviter des méconnaissances et des conseils inadéquats. Après huit ans passés aux armées, et en écoutant des victimes, un parallèle s'impose à moi entre la blessure causée par ces abus sexuels et celle provoquée par une action de guerre. Bien sûr, l'acte lui-même diffère : là, il s'agit de soldats volontaires, ici d'enfants contraints. Mais la blessure consécutive à l'action elle-même est identique dans un cas comme dans l'autre. Dans l'armée, on parle de SPT, stress post-traumatique, invalidant dans le temps et dans l'espace, bien au-delà de son origine mutilante. C'est ce que nous redécouvrons à chaque guerre avec des militaires ayant participé à des actes d'une extrême violence. Ces blessures psychiques ne sont pas comme les autres.

Ainsi, pour entendre et écouter les victimes, il importe de comprendre qu'elles n'ont, en pratique, aucune maîtrise sur les effets intérieurs des abus qu'elles ont subis. Les viols et violences ne se sont pas imprimés dans leur mémoire comme d'autres souvenirs, rapidement intégrés dans leur contexte et soumis à la loi du temps. En effet, habituellement, quelle que soit l'excellence de la mémoire, le temps estompe les souvenirs sinon dans la précision des faits au moins dans les effets émotionnels qu'ils produisent. Par exemple, on a pu vivre un moment de peur intense des années auparavant et s'en souvenir précisément avec la mémoire des émotions ressenties. Pour autant, on ne revit pas ces émotions elles-mêmes sinon de façon très atténuée.

Mais les violences dont nous parlons se sont inscrites en nous d'une autre manière, indépendamment de notre volonté, j'oserai dire contre notre volonté tant on aurait voulu les oublier rapidement. Leur impact en nous les a comme « isolées », conservées avec tout leur venin, comme une congélation laissant intact leur pouvoir de mort. Le temps, les tentatives d'oubli, les efforts pour les tenir captives dans un recoin de la mémoire n'ont jamais atténué leur capacité à faire flamber à nouveau les émotions traumatisantes qui en sont les effets mécaniques. Ainsi, cinquante ans après les faits, leur virulence émotionnelle est entière voire plus intense encore. C'est qu'en vieillissant, nos forces psychiques et physiques ont diminué et, avec elles, faiblit notre capacité à tenir ces actes éloignés de notre vie. Les conséquences traumatiques resurgissent sans barrière intérieure. Elles remontent de la cave où on a voulu les confiner pour reprendre la place dans les étages nobles où la vie normale se déroule.

Voilà pourquoi nous parlons d'imprescriptibilité psychique et spirituelle pour ces crimes.

Parmi les effets durablement destructeurs, il y a l'inversion de la culpabilité. Qu'est-ce à dire ? À la différence d'autres violences, les abus sexuels « échangent » la culpabilité du bourreau et l'innocence de la victime. On retrouve la culpabilité chez la victime et l'innocence chez le bourreau ! Ce fait vérifié rend extrêmement compliqué la dénonciation du crime par la victime elle-même puisqu'elle considère le signalement des faits comme l'aveu d'un crime personnel dont elle serait coupable. Comme si, en violant son corps, on lui avait sali l'âme. À nous d'entendre la culpabilisation de la victime, symétrique du déni du bourreau.

Après cette petite précision, reprenons le fil de notre sensibilité intérieure.

Tout commence par l'union dans la souffrance. Le pape le rappelle nettement : « *Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui.* » (1 Cor 12,26) L'indifférence ne nous permet pas d'aller plus loin qu'une révolte verbale dont les victimes n'ont pas besoin.

L'empathie véritable nous fait prendre conscience avant tout d'une faim de justice chez les victimes. Cette faim de justice n'est pas une soif de vengeance C'est trop peu de le dire une fois. Rendre la justice n'est pas réaliser une vengeance. Non. Les victimes sentent en elles qu'un ordre a besoin d'être rétabli. Que l'ordre normal des choses est bafoué. Que les inversions ont besoin d'être renversées. Qu'elles, les victimes, soient reconnues comme blessées et les fautifs comme coupables. Qu'elles puissent manger le pain de la paix et non le pain des larmes tandis que la sérénité habite la maison

de l'injuste. Cet appel que les victimes nous lancent correspond bien à la volonté divine. J'évoque ici un passage célèbre (2 Sam 12, 1 à 15) où le prophète Nathan vient trouver le roi David après que celui-ci ait couché avec la femme d'un de ses soldats, Urie, qu'il va faire discrètement tuer. Tout va bien pour David qui prend la femme et qui reste impuni dans une grande tranquillité. Mais Dieu, qui sait faire miséricorde, ne peut laisser le crime impuni. Et nous, à l'image de Dieu, nous laisserions le secret empêcher la justice ?

Il y a donc une sorte d'instinct en l'homme blessé qui lui apprend que la vengeance est aussi inutile que la justice est nécessaire. Reconnaître le crime et la souffrance de la victime appartient au chemin de la justice pour la victime et à la voie de la solidarité pour les autres. On ne peut pas faire l'économie de ce travail de justice même quand il y a prescription juridique.

Cette solidarité à l'égard des victimes implique ensuite que nous soyons en mesure de fournir une écoute de qualité : les confidences sont extrêmement difficiles de la part de la victime. Seule une écoute absolue peut les susciter. Par « écoute absolue » j'entends une manière d'être qui ouvre la parole de l'autre sans la forcer. Comment ? Par une bienveillance vraie et sentie.

« *Qui a des oreilles qu'il entende !* » (Mt 11, 15). C'est presque un refrain dans la bouche du Christ. Dieu fasse de nos oreilles pas seulement des lieux de connaissance mais les entrées d'amour, d'un amour de compassion, à la fois fraternel et maternel. Que Dieu nous donne des oreilles qui aiment comme il nous a donné un cœur qui écoute.

Cet amour simple et effectif, nous porte à cheminer avec l'autre sur les creux et les bosses de la sainteté, c'est à dire dans les moments de grande pauvreté et dans ceux de bel enthousiasme.

Si la vie des victimes semble brisée au plan affectif, si elle semble cassée au plan social, si elle semble réduite au plan professionnel, elle n'est jamais détruite au plan spirituel. Grande est la douleur d'un cœur jamais aussi tendre que lorsqu'il est blessé.

À la douleur partagée avec eux, joignons donc l'encouragement à la sainteté. Les victimes ont été plongées dans une vie qu'elles n'auraient jamais choisie, qu'elles ne pouvaient même pas imaginer.

La sainteté des victimes devient notre charge commune. Tant de béatitudes leur correspondent : « *Heureux ceux qui pleurent... Heureux les affamés de la justice... Heureux les persécutés pour la justice...* » À nous de leur ouvrir la fenêtre lumineuse de l'Espérance qui s'est fermée pour eux, longtemps avant.

« Les scribes et les pharisiens enseignent dans la chaire de Moïse. Donc, tout ce qu'ils peuvent vous dire, faites-le et observez-le. Mais n'agissez pas d'après leurs actes, car ils disent et ne font pas. Ils attachent de pesants fardeaux, difficiles à porter, et ils en chargent les épaules des gens ; mais eux-mêmes ne veulent pas les remuer du doigt. Toutes leurs actions, ils les font pour être remarqués des gens : ils élargissent leurs phylactères et rallongent leurs franges ; ils aiment les places d'honneur dans les dîners, les sièges d'honneur dans les synagogues et les salutations sur les places publiques ; ils aiment recevoir des gens le titre de Rabbi.

Pour vous, ne vous faites pas donner le titre de Rabbi, car vous n'avez qu'un seul maître pour vous enseigner, et vous êtes tous frères. Ne donnez à personne sur terre le nom de père, car vous n'avez qu'un seul Père, celui qui est aux cieux. Ne vous faites pas non plus donner le titre de maîtres, car vous n'avez qu'un seul maître, le Christ. Le plus grand parmi vous sera votre serviteur. Qui s'élèvera sera abaissé, qui s'abaissera sera élevé. »

Matthieu 23, 1 à 12

3. Quand la justice est le tremplin de la miséricorde. Les prêtres coupables.

L'attention première aux victimes ne doit pas nous détourner de ceux qui les ont cassées, les prêtres fautifs et criminels.

Le sacrement de l'Ordre tout entier est un don magnifique fait par Dieu à son Église chérie. La nécessité, la grandeur et la beauté des diacres, des prêtres, des évêques seront affirmées contre vents et marées. J'ai eu d'autres occasions de le dire et nous nous efforcerons ensemble de le confirmer par une pastorale vocationnelle active. Que personne ne détourne donc la vraie question, soulevée ici, au motif misérable que nous n'aimerions pas les prêtres et que nous nous efforcerions de construire une Église sans eux.

Il s'agit de reprendre à neuf des visions cléricales du prêtre, sacralisé au point d'en faire un être au-dessus des lois ou de la simple justice. Dans la conscience et dans les faits, il y avait une sorte d'exemption légale du prêtre, exemption dont l'origine, me semble-t-il, était la sacralisation du prêtre. En bref, on ne pouvait quand même pas soumettre au droit civil commun un homme de Dieu ! Ce serait comme enfermer Dieu dans une loi humaine, imprécise et souvent erronée contre la loi divine précise et juste. Par ce fait, seule l'Église, dans ses évêques et dans son Droit canonique, était donc habilitée à juger et contraindre le prêtre.

Cette conscience, fruit de l'histoire sans doute, doit disparaître au plus tôt. La vérité du prêtre, ce que je nomme son mystère, ne tient pas à une sacralisation humaine mais à une sacramentalisation divine.

À quoi tiennent ces crimes ? Quelles en sont les origines ?

J'en vois au moins deux, communément partagées par les prêtres auteurs de ces abus.

Une psychologie entièrement tournée vers eux-mêmes les plonge dans une totale (et volontaire) ignorance de l'autre, de ce qu'il peut être, ressentir et vivre. La psychologie du bourreau est très tôt donnée dans ce concentré d'humanité qu'est le livre de la Genèse. Il nous est livré dans ce

soupir de Caïn : « *Je ne sais pas. Suis-je le gardien de mon frère ?* » (Gn 4, 9), lorsque Dieu vient pour l'interroger sur le sort de son frère Abel. Caïn ne ment pas autant qu'on pourrait le penser : l'empathie lui manque et donc il ne sait pas. Bien entendu, il sait qu'il a tué son frère (Gn 4, 8), ce qu'il n'avoue pas. Il le sait mais comme quelque chose qui n'émarge néanmoins pas à sa conscience morale. Comme si un autre en lui avait tué. Il se décale de sa conscience. Il ne sait plus qui est son frère. Il ne souffre pas de son meurtre. En fait, il ne s'est jamais intéressé à Abel parce qu'il était centré sur lui-même, préoccupé de sa seule image. Il ne sait pas où se trouve son frère, c'est vrai ! car il s'en moque. Son frère n'est pas un souci pour lui. En fait, il n'a pensé qu'à lui et à ses pulsions. Et le péché est à sa porte comme une bête tapie qui le convoite (Gn 7), qu'il ne peut dominer et qui a dévoré son âme.

Or cette psychologie prédatrice trouve un lieu « rêvé » pour s'épanouir dans le pouvoir spirituel conféré par le sacerdoce et par la reconnaissance de l'Église. Le prêtre va user de ce pouvoir pour abuser de ses victimes, objets convoités par sa bête intérieure. Cet abus de pouvoir spirituel, nous le nommons habituellement « cléricalisme ». Même si le cléricalisme n'aboutit pas souvent à ces excès criminels, il est à la racine de comportements déviants en pastorale, dans les relations avec les laïcs car il est une appropriation. Et l'abus de pouvoir spirituel est du cléricalisme en ce sens que le pouvoir spirituel accordé au prêtre est reçu par lui comme un pouvoir sur les brebis alors qu'il est un pouvoir *pour* les brebis du Seigneur.

« *Il faut savoir que la différence entre le bon pasteur et le mauvais consiste en ce que le bon pasteur cherche l'avantage de ses brebis, et le mauvais pasteur, son avantage propre* », explique saint Thomas d'Aquin dans son *Commentaire sur l'Évangile de Jean*.

Le pape François parle fréquemment du cléricalisme. Le cléricalisme, à l'origine de ces abus spirituels, inverse la propriété en laissant croire que les brebis appartiennent au prêtre. Or le sens juste de la propriété est celui-ci : les brebis appartiennent au Christ et à lui seul, mais le prêtre appartient aux brebis. Saint Paul avait déjà affaire à cette inversion et il donne une réponse définitive dans sa première épître aux Corinthiens. La communauté de Corinthe est divisée, chacun revendiquant une appartenance qui à Paul, qui à Apollos, qui au Christ. Et Paul retourne magistralement la proposition : « *Car tout vous appartient, que ce soit Paul, Apollos, Pierre, le monde, la vie, la mort, le présent, l'avenir : tout est à vous, mais vous, vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu.* » (1 Cor 3, 21 à 23) Autrement dit : c'est le prêtre qui vous appartient et non vous au prêtre.

On se sentira plus serein dans cette Église que nous aimons quand les prêtres cesseront de revendiquer *leurs* jeunes, *leurs* paroissiens, *leurs* chorales comme s'ils étaient sa propriété. Quand les paroissiens trouveront dans leur curé un humble serviteur, disposé et disponible, lui-même étonné chaque matin qu'un homme comme lui puisse avoir de pareils pouvoirs spirituels déposés entre ses mains.

Les parallélismes avec d'autres situations ne jouent nullement. Certes, l'immense majorité des crimes et délits sexuels ont lieu au sein de la famille. Mais que la famille soit ainsi pervertie ne dédouane pas le prêtre. Au contraire, si j'ose dire, cela l'accable davantage encore : car, dans un contexte de famille insécurisant, le prêtre et l'Église doivent fournir un lieu de sécurité absolue. Ultime refuge quand il en est besoin.

Que faire avec ces prêtres ? Les cacher, les muter, les gronder puis passer l'éponge car nous avons besoin de leur sacerdoce, acheter le silence pour éviter le scandale ? On sait que toutes ces pistes ont été explorées, hélas.

L'avenir de nos communautés et le futur de ces prêtres ne peuvent pas être assurés *contre* ou *malgré* celui des victimes. Il se construit comme un chemin de sainteté authentiquement évangélique pour les coupables à travers la justice et la miséricorde.

J'entre un peu dans les détails car dans ces domaines de l'amour, de la justice et de la miséricorde, les chrétiens (et les Pasteurs) véhiculent et appliquent (on l'a vu dans le traitement passé de ces affaires) souvent des idées très floues. La première étant d'opposer la justice, comprise dans sa dimension humaine avec ses condamnations, et la miséricorde, entendue dans sa valeur de rédemption. Or c'est le même amour qui est à l'origine de la justice et de la miséricorde. Et il n'y a pas moins de charité à rendre la justice qu'à faire miséricorde. On aimerait l'entendre un peu plus.

Il y a une façon de parler de la miséricorde qui esquinte la justice. La pensée du psalmiste pointe la direction juste :

« Amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent ; la vérité germera de la terre et du ciel se penchera la justice. » (Psaume 84, 11-12)

On n'aime pas moins un prêtre parce qu'on fait la vérité sur lui. De toutes façons, la clarté viendra tôt ou tard, de la terre, de la victime foulée aux pieds ; et du ciel, du droit, viendra la justice. Alors l'amour sera vrai et la paix sera juste. On n'aura pas fabriqué une *« concorde des coquins »* (Saint Augustin) au lieu de la paix, ni une bienveillance de mensonges au lieu de la charité.

Sur la croix, le bon larron avait déjà tout saisi, en un instant, grâce à sa proximité avec Jésus en Croix :

« L'un des malfaiteurs suspendus en croix l'injuriait : « N'es-tu pas le Christ ? Sauve-toi toi-même, et nous aussi ! » Mais l'autre le rabrouait : « Tu ne crains donc pas Dieu ! Tu es pourtant un condamné, toi aussi ! Et puis, pour nous, c'est juste : après ce que nous avons fait, nous avons ce que nous méritons. Mais lui, il n'a rien fait de mal. » Et il disait : « Jésus, souviens-toi de moi quand tu viendras dans ton Royaume. » Jésus lui déclara : « Amen, je te le dis : aujourd'hui, avec moi, tu seras dans le Paradis. » » (Lc 23, 39 à 43)

Le bon larron exprime la distinction et la complémentarité de la justice et de la miséricorde. Il sait que la justice doit s'appliquer en raison des actes commis : « pour nous, c'est juste après ce que nous avons fait. » Mais il croit que lui-même peut être sauvé : « *Souviens-toi de moi quand tu viendras dans ton Royaume.* » À la différence du premier malfaiteur, il n'exige pas l'abolition de la justice en exigeant le salut de Dieu (« Sauve-toi et nous aussi »).

Pour être efficace, la miséricorde faite au pécheur doit être précédée de la justice envers le criminel. La justice porte sur des actes, la miséricorde sur la personne. Ce sont là deux dynamismes parallèles, ni opposés, ni confondus.

Je me permets une autre confiance : quand je suis obligé de faire le point avec un prêtre et de prendre des mesures en conséquence parce qu'il a mal agi, Dieu m'a fait la grâce (car c'en est une) de ne pas le juger. Et je n'ai aucun problème pour travailler avec lui encore longtemps. C'est la grâce donnée de ne pas enfermer un homme dans son acte. Je garde dans mon cœur le récit, fait par le cardinal Journet, de la dernière entrevue entre un fils condamné à la chaise électrique et sa mère. Une mère continue d'aimer son enfant malgré tous ses crimes. La voyant en larmes, le condamné s'écrie alors : « Maman, je vaudrais mieux que ma vie ! » Peut-on mieux dire pour distinguer la « vie », c'est à dire la suite terrible des actes, et la personne infinie pour laquelle le Christ est mort.

La miséricorde consiste à croire qu'il sera au Ciel, avec moi j'espère, tandis que la justice consiste à prendre des mesures en raison des actes vérifiés. Cette justice ouvre en grand les portes de la miséricorde. Sans elle, quelque chose d'indéfini et de troublant reste entre nous. Le service militaire effectué à mes vingt ans m'avait déjà permis de comprendre cela. Je commandais une section dans un régiment parachutiste et régulièrement certains des hommes buvaient. Trop, évidemment, au point de ne plus se

contrôler. À chaque quartier libre, c'était coups de poings, cafés saccagés, et j'en passe. Et le lendemain matin, je devais « punir ». Au début, j'étais hésitant, voulant dialoguer, sermonner, corriger sans punir. Jusqu'au jour où le Première classe qui s'occupait de ma radio (un polonais, excellent soldat et merveilleux compagnon) a pu me dire sa gêne parce qu'il lui semblait que ce n'était pas « clair » entre nous, que je lui en voulais encore de s'être battu un soir. En fait, il préférait être puni et l'affaire était alors réglée pour lui. La relation était assainie. Grande sagesse des simples. Du coup, je l'ai puni quand nécessaire (et plus d'une fois). Je peux vous assurer que nous avons continué ainsi ensemble des mois formidables jusqu'à la fin du service avec une grande camaraderie et une grande confiance entre nous.

Les plus simples nous disent que, sans la justice concrète, la relation reste trouble. On ne peut plus rien construire dessus et surtout pas un amour authentique de miséricorde.

Il me semble que rien ne peut justifier ces crimes, y compris les blessures générées chez le fautif, par un abus similaire à celui qu'il fait subir à d'autres. Dans une revue, je trouve ces mots de Victor Hugo :

*« Non ! nous n'admettons point, dans le deuil d'ici-bas,
Qu'on puisse être bourreau parce qu'on fut victime.
Le meurtre fils des pleurs n'est pas plus légitime
Quand le faible devient à son tour le plus fort. »*

(Les Quatre vents de l'esprit)

Ces coupables-victimes ont droit eux aussi à la justice. Et la justice dont je parle n'est pas la justice de Dieu, qui s'appliquera à la fin des temps, mais celle des hommes et, en particulier, celle du pays où nous habitons. Saint Paul et saint Pierre sont trop clairs là-dessus quand ils nous invitent à obéir aux autorités.

La sacramentalisation du prêtre par le sacrement de l'ordre ne crée pas une exemption légale. Ce qui relève du droit commun doit relever du droit commun, que ce soit un excès de vitesse (je viens de perdre un point) ou un abus sexuel. Pas plus que le prêtre n'échappe aux lois physiques, de gravitation par exemple, il n'échappe aux lois civiles (sauf si celles-ci sont objectivement iniques comme des lois antireligieuses, par exemple).

Ce passage par la justice répond, en même temps, à la faim de la victime, dont j'ai parlé plus haut, et à la sainteté du prêtre, que j'évoque ici.

Alors, seulement alors, on peut parler de la miséricorde dont la justice sera le tremplin.

La miséricorde consiste avant tout à ne jamais juger la personne. Si la justice porte sur les actes, la miséricorde atteint la personne elle-même. Elle n'efface donc ni les actes ni les conséquences des actes : si j'ai tué quelqu'un, cette personne restera morte malgré ma repentance et une bonne confession. Mais la miséricorde ouvre les portes de la vie au criminel, elle lui désigne un chemin de sainteté dans l'amour. Sur ce thème, lire ou relire *Lumière sur l'échafaud* de Jacques Fesch nous ferait le plus grand bien. Condamné à mort pour le meurtre d'un policier, il fera en prison un chemin spirituel magnifique avant d'être guillotiné. On travaille à sa béatification.

La sainteté du criminel passe par l'aveu et souvent l'humilité de la condamnation. Mais aussi par la confiance que le chemin divin n'est jamais fermé.

À l'opposé, l'endurcissement du cœur se construit dans le déni et l'orgueil du mensonge.

Accueillir le pécheur n'équivaut pas à abriter le criminel. Car pardonner n'est pas effacer le crime.

Tout péché n'implique pas la justice mais le crime est une faute qui la réclame.

La sainteté du prêtre coupable d'abus sexuel passe donc par la nécessité de se dénoncer, avant d'être pris par l'enquête, et de se jeter dans les bras de la Vierge Marie.

« Même si l'on a déjà un pied en enfer, on pourra devenir un grand saint, pourvu qu'on se corrige immédiatement, qu'on commence à se confier à l'Immaculée et à l'aimer de tout son cœur. », disait saint Maximilien Kolbe à ses frères

(A.Ricciardi, *Maximilien Kolbe*, Médiaspaul, 1987, p. 272).

Il ne me semble pas qu'une piété mariale exagérée portait saint Maximilien. Il y a dans la présence et la proximité de Marie un façon de recouvrer l'Espérance. On ne l'implorera jamais trop.

« Que la Vierge regarde avec miséricorde tous les membres souffrants de la famille de son Fils. Priant devant sa statue, je les ai présentés, en particulier, toutes les victimes survivantes d'abus de la part de membres de l'Église en Irlande. Aucun de nous ne peut se dispenser de se sentir ému par les histoires de mineurs qui ont souffert d'abus, à qui on a volé l'innocence ou qui ont été éloignée de leurs mamans, et qui ont été abandonnés à la blessure de douloureux souvenirs. Cette plaie ouverte nous défie d'être fermes et décidés dans la recherche de la vérité et de la justice. J'implore le pardon du Seigneur pour ces péchés, pour le scandale et la trahison ressentis par tant de personnes dans la famille de Dieu. Je demande à notre Bienheureuse Mère d'intercéder pour toutes les personnes survivantes d'abus de n'importe quel type, et de confirmer chaque membre de la famille chrétienne dans la ferme intention de ne plus jamais permettre que ces situations arrivent ; et aussi d'intercéder pour nous tous, pour que nous puissions agir toujours avec justice et réparer, autant qu'il dépend de nous, tant de violence. »

Pape François, Angelus à Knock, 26 août 2018

4. La couverture et le cristal. L'Église en action.

Qu'a fait l'Église en ses pasteurs et que doit-elle faire maintenant ? Il est entendu que nous ne visons pas une Église des purs mais nous voulons travailler à une Église des saints. Rejetons la couverture et taillons le cristal.

a. Parlons d'abord de la couverture, celle qui cache et tient au chaud, dans l'inconscience orchestrée de ce qu'il adviendra ailleurs, chez d'autres et plus tard.

N'était-il pas dans la mission de l'évêque de protéger l'Église en évitant le scandale ? Les diocèses des USA n'ont-ils pas bien fait de couvrir les fauteurs en achetant le silence des victimes ? Et encore : l'évêque comme père de son diocèse et frère de ses prêtres ne devait-il pas prendre soin des prêtres abuseurs, avant de s'intéresser aux victimes abusées, en leur faisant miséricorde, en leur épargnant la justice humaine et en leur proposant un nouveau ministère ?

Certainement, il y avait toutes ces questions avec les réponses qu'on connaît dans la tête de nos pasteurs : il fallait « *protéger l'Église en évitant le scandale* », voilà ce qu'on a entendu des évêques américains.

Peut-on répondre à ces questions en les balayant d'un revers de la main, en assurant que le contexte d'alors le permettait et que, ce contexte ayant changé, on agit autrement maintenant ? Je crains que cette réponse facile par le changement de contexte néglige un aspect essentiel de la doctrine chrétienne : il existe des valeurs intangibles, indépendantes du contexte, de droit naturel. Nous nous battons suffisamment pour cela en matière d'éthique et de mœurs (par exemple le respect de la vie).

La façon dont ces affaires ont été traitées naguère ne correspond en rien à l'Évangile de la vie et du respect. C'est dit. Je ne pense pas qu'on puisse transiger là-dessus. Voilà pourquoi nous sommes tous appelés à demander pardon, ce que nous ne ferions pas si nous avions bien fait. Soyons logiques.

Une brève réflexion sur *le scandale à éviter* ne me semble pas inutile :

« *Malheur à l'homme par qui le scandale arrive* », avait affirmé Jésus (Mt 18, 7). C'est peut-être cette sentence qui a inspiré les pasteurs. Hélas !, ils l'interprétèrent en faisant un contresens grave. Car la suite du texte biblique est sans nuance : « *Si ta main ou ton pied sont pour toi une occasion de scandale, coupe-les et jette-les loin de toi.* » (Mt 18, 8)

La question du scandale est une vraie question théologique. D'innombrables textes du Nouveau Testament y font référence. Et le scandale y est nettement condamné. Mais quel scandale ? Le scandale, pour la Bible, engage la conscience de ceux qui voient et ne comprennent pas. Il est donc tout à fait légitime, voire requis, d'éviter les scandales qui risquent de faire chuter un faible, par exemple en évitant de manger des viandes sacrifiées aux idoles devant des frères qui pourraient croire qu'ainsi faisant on communie à leur culte (1 Cor 11, 23 à 32). Pour la Bible, il s'agit donc d'éviter le scandale pour ne pas faire tomber des frères et spécialement les petits.

Il n'y a donc aucun rapport entre le scandale à éviter dont parle la Bible et la tentative, élucidée aujourd'hui, d'éviter le scandale pour ne pas ternir l'image d'un prêtre ou de l'Église. Le scandale que dénonce la Parole de Dieu ne concerne pas l'image du prêtre : Pierre et les autres apôtres sont montrés comme des pécheurs, des traîtres ou des lâches. Leur fragilité nous confirme dans la foi en la miséricorde et dans la nécessité de la grâce.

Protéger l'Église en évitant le scandale. Une fois de plus, l'Église a voulu remplacer le Sauveur. Pierre voulait déjà en faire autant à la Passion en prenant son glaive (Lc 22, 31-38). Ce glaive d'aujourd'hui c'est le silence acheté par l'argent. Peut-on tout acheter avec l'argent du Peuple de Dieu ? On s'étonne que celui-ci ne réagisse pas, qu'il ne manifeste pas sa surprise voire son indignation en apprenant les sommes considérables qui ont été dépensées pour acheter une tranquillité. L'argent de l'Église est celui de la générosité du peuple. Il le confie aux pasteurs pour faire avancer le Royaume de Dieu. Pas pour couvrir des méfaits. Si l'usage de cet argent avait été régulièrement publié, le Peuple de Dieu l'aurait-il accepté ?

Si la vérité rend libre, le silence enchaîne : on le voit aujourd'hui dans ses conséquences. La couverture n'a profité à personne, ni aux bourreaux pour se convertir, ni aux victimes pour pardonner, ni à l'Église pour annoncer l'Évangile. Rejetons-la purement et simplement.

Tant de questions nous sont posées aujourd'hui sans réponses évidentes : par exemple, que faire avec les prêtres jugés et ayant purgé leur peine ? Doit-on leur proposer un ministère ? Les renvoyer de l'état

clérical ? Que l'Esprit nous éclaire pour trouver les chemins du respect de chacun.

b. Parlons maintenant *du cristal*, de la vocation de l'Église à devenir cristal reflétant la pure splendeur de Dieu.

La posture et la démarche de l'Église, en sa hiérarchie comme dans tout le Peuple de Dieu, ne peut être autre que celle que lui donne son Sauveur à travers deux affirmations : « *Je suis la lumière du monde.* » (Jn 8, 12) et « *Vous êtes la lumière du monde.* » (Mt 5, 14)

Pour concilier ces deux propositions, l'image du cristal qui reflète la lumière me vient naturellement. On a souvent comparé, à juste titre, Marie au cristal absolument pur dans lequel la lumière solaire divine se prend et se diffracte tout autour. L'Église chemine avec Marie vers sa transparence ou, plus exactement, vers sa taille. Car c'est en taillant qu'on fait d'un diamant brut et éteint, un solitaire cristallin et vivant. Il faut donc tailler comme on taille la vigne (Jn 15, 2) et ça peut faire mal.

Mais cette douleur est nécessaire à la vigne. Par sa taille, la pierre brute perd en poids ce qu'elle gagne en beauté.

Tailler ou se laisser tailler veut dire s'inscrire dans le Droit commun. Tout acte relevant du Droit commun doit être soumis au Droit commun : en matière d'abus sexuels mais aussi en toute forme d'agression, manquement au respect, discrimination, détournement de fonds etc.

Il est étrange que les pasteurs aient naguère oublié l'enseignement extrêmement précis de saint Paul que je cite volontiers ici :

« Que chacun soit soumis aux autorités supérieures, car il n'y a d'autorité qu'en dépendance de Dieu, et celles qui existent sont établies sous la dépendance de Dieu ; si bien qu'en se dressant contre l'autorité, on est contre l'ordre des choses établi par Dieu, et en prenant cette position, on attire sur soi le jugement. En effet, ceux qui dirigent ne sont pas à craindre quand on agit bien, mais quand on agit mal. Si tu ne veux pas avoir à craindre l'autorité, fais ce qui est bien, et tu recevras d'elle des éloges. Car elle est au service de Dieu pour t'inciter au bien ; mais si tu fais le mal, alors, vis dans la crainte. En effet, ce n'est pas pour rien que l'autorité détient le glaive. Car elle est au service de Dieu : en faisant justice, elle montre la colère de Dieu envers celui qui fait le mal. C'est donc une nécessité d'être soumis, non seulement pour éviter la colère, mais encore pour obéir à la conscience. C'est pour cette raison aussi que vous payez des impôts : ceux qui les perçoivent

sont des ministres de Dieu quand ils s'appliquent à cette tâche. Rendez à chacun ce qui lui est dû : à celui-ci l'impôt, à un autre la taxe, à celui-ci le respect, à un autre l'honneur. » (Rm 13, 1 à 7)

L'application au Droit commun implique le signalement à la justice civile avant toute forme d'action privée. L'Église n'est pas une « boîte noire » qu'on n'ouvre qu'en cas d'accident grave, si on la retrouve, si on retrouve les dossiers. On a indûment opposé la primauté du droit de l'Église sur le droit civil. Comme si l'institution ecclésiale pouvait fonctionner « hors sol », comme si les chrétiens s'abstenaient d'être patriotes, comme si l'Esprit inspirait l'Église en matière de droit criminel... et nous pourrions rajouter beaucoup de *comme si* qui traduisent une méconnaissance du mystère cristallin, d'une Église qui reflète par sa transparence la lumière divine comme le cristal la lumière terrestre.

La vigne grandit aussi grâce à la vigilance du vigneron.

La solidarité, devenue une façon d'être, appelle une vigilance en Église. On ne peut pas, si on est habité par cette solidarité, invoquer des clauses de discrétion ou d'indépendance et ignorer notre devoir de veille. On ne peut plus laisser faire un responsable de pastorale sans l'aider à être prudent. Faut-il des exemples concrets ? Pourquoi laisser partir tout seul un prêtre avec des jeunes en soirée ou en camp de vacances ? Certes, « il sait faire », « on lui fait confiance », « on n'a pas le temps », « il est payé pour ça... »

Un souvenir de jeunesse me revient : nous partions en retraite au moins une fois par an avec les servants d'autel de ma paroisse. J'avais alors une vingtaine d'années et je ne comprenais pas pourquoi notre curé ne partait jamais seul, mais toujours accompagné au moins d'une dame ou d'un couple. Il n'avait pas de chambre « à part » mais il dormait au milieu du dortoir avec nous tous, espérant peut-être que nous nous endormirions plus vite (espoir déçu je peux le confesser aujourd'hui). Quand il nous recevait au presbytère c'était toujours dans le salon, ouvert à la vue de tous. Une autre génération...? Peut-être...

Dans la Bible, il est souvent parlé de vigilance. Elle n'est ni la défiance ni la méfiance. Sur la plate-forme de la cathédrale de Strasbourg, on visite encore la maison des gardiens. A soixante-six mètres de haut, ils avaient une vue à 360° sur toute la ville et donnaient l'alerte en cas d'incendie dans les quartiers. Ils veillaient sur la ville et avant tout sur ce qui se passait à l'intérieur. Une vigilance particulière est requise dès qu'on est dépositaire de l'autorité. Seul ou avec la communauté, il faut prendre les moyens de cette vigilance préventive : elle jouera toujours en notre faveur.

Conclusion

Nous avons ensemble la tâche de donner *un sens global* à toutes ces affaires ténébreuses, un sens au-delà de la condamnation des dérives personnelles d'un prêtre. On ne peut plus les interpréter comme il y a quinze ans. Il s'agit de porter un diagnostic épidémiologique qui peut expliquer bien des sécheresses et des infécondités de notre Église occidentale. Voilà le sens que j'y vois aujourd'hui.

La parole libérée entraîne d'autres paroles libres. Cette libération de la parole chez les victimes et leurs associations sera peut-être la chance de l'Église pour libérer la parole de l'Annonce, jusque-là enchaînée aux fers du crime. Des chaînes secrètes, invisibles car tenues cachées, retenaient l'Église de courir sur les chemins de la mission malgré des volontés évangélistes.

La béatification de Mère Alphonse-Marie Eppinger, le 9 septembre 2018, nous réconforte. La coïncidence est pour le moins heureuse. Car la réponse ultime à ces révélations de faits atroces sera toujours dans la sainteté personnelle, qui réalise ici et maintenant la sainteté de l'Église, une, sainte, catholique et apostolique.

La Vierge Immaculée ne nous abandonne pas sur ces routes difficiles : elle veille d'abord sur les victimes, ensuite sur nous tous.

Prions-là intensément.

✠ **Luc Ravel,**

29 août 2018, pour le martyre de saint Jean-Baptiste

Table des matières

Introduction	3
1. Rebâtir la Maison de Dieu. Tous concernés	5
2. Un cœur qui écoute et des oreilles qui aiment. Les victimes abusées.	11
3. Quand la justice est le tremplin de la miséricorde. Les prêtres coupables.	15
4. La couverture et le cristal. L'Église en action.	23
Conclusion	27



ARCHEVÊCHÉ DE STRASBOURG

16 rue Brûlée - 67081 Strasbourg Cedex

Tél. 03 88 21 24 24 - Fax 03 88 21 24 36